



310.1219 f. 8.19 pdf

RentaSafe Time Alternative

Le plan de paiement lié à des participations et incluant une garantie

Vous assurant un revenu régulier, RentaSafe Time Alternative est le garant de votre indépendance financière. Un investissement unique vous permet de percevoir un revenu régulier garanti et fiscalement optimisé. De plus, vous participez à l'évolution du Credit Suisse Dynamic Risk Allocation 5% CHF ER Index.

RentaSafe Time Alternative vous procure une assise financière solide pendant les différentes étapes de votre vie.

RentaSafe Time Alternative est idéal pour:

- couvrir des besoins financiers supplémentaires réguliers pendant une étape de la vie définie (études, entrée dans la vie active, séjour à l'étranger, etc.)
- combler une lacune de revenu en cas de préretraite ou de réduction du temps de travail
- percevoir un revenu complémentaire régulier durant la retraite

C'est vous qui choisissez la durée de paiement et la date du premier paiement en fonction de vos besoins. Vous pouvez donc appréhender l'avenir en toute sérénité puisque votre situation financière correspond à vos projets et à vos souhaits.

RentaSafe Time Alternative – les avantages en un coup d'œil:

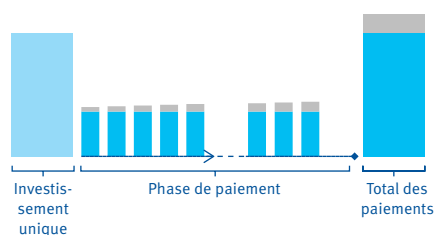
- Revenu régulier garanti
- Barclays PLC: un garant solide financièrement
- Optimisation fiscale garantie
- Participation à l'évolution du Credit Suisse Dynamic Risk Allocation 5% CHF ER Index

Profitez en toute quiétude des effets bénéfiques de la sécurité financière!

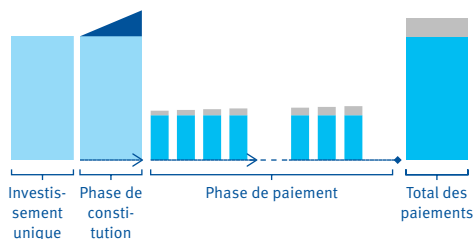
Grâce à RentaSafe Time Alternative, vous bénéficiez de paiements garantis, d'une participation à l'indice et d'avantages fiscaux.

Le fonctionnement de RentaSafe Time Alternative

Plan de paiement immédiat



Plan de paiement différé



Légende	Caractéristique du produit	Paiement immédiat	Paiement différé
	Type de contrat	Plan de paiement immédiat avec garantie	Plan de paiement différé avec garantie
	Type de prime	Investissement unique (au moins 100 000 CHF)	
	 Paiement minimal	300 CHF par mois	
	Type de paiement	Mensuel (à la fin de chaque mois)	
	Âge à la souscription	Aucune limite d'âge	
	Durée du contrat	20 et 25 ans	20 et 25 ans (phase de constitution incluse)
	Phase de constitution	Aucune	5 ans
	 Paiement garanti	Paiement d'un montant minimal, en fonction de la durée du contrat	
	Garant	Barclays PLC	
	Participation à l'indice	Les prestations incluses dans les certificats d'Argentum Capital S.A. (émetteur) comprennent, outre les prestations garanties, la participation au rendement du Credit Suisse Dynamic Risk Allocation 5% CHF ER Index. La participation à l'indice a lieu exclusivement pendant la phase de paiement. Le taux de participation à l'indice défini au début du contrat reste inchangé.	
	Prestation en cas de décès	Si le client n'a pas pris d'autres dispositions pour cause de mort (testament, pacte successoral), le contrat est transféré aux héritiers lors de son décès. Les paiements sont suspendus jusqu'à ce que les ayants cause se fassent connaître.	
	Accès à l'avoir en parts disponible	Il est à tout moment possible d'accéder à une partie ou à l'intégralité de l'avoir en parts.	
	Frais	Les frais de conclusion sont prélevés au début du contrat. Les frais d'administration sont prélevés au début du contrat et épuisés progressivement au cours de la durée contractuelle.	
	Impôts	Droit de timbre:	Aucun
		Impôt sur le revenu:	Le paiement est constitué d'un remboursement et d'un intérêt. Le remboursement n'est pas imposable. L'intérêt est imposé avec les autres revenus.
		Impôt anticipé:	L'intérêt est soumis à l'impôt anticipé. La Bâloise Vie SA déduit l'impôt anticipé récupérable dans le cadre de la déclaration d'impôt ordinaire.
		Impôt sur la fortune:	Le montant de l'avoir en parts au 31 décembre est soumis à l'impôt sur la fortune.